

RÉSOLUTION ADOPTÉE

**LORS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME RÉUNION
(EXTRAORDINAIRE)**

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

**TENUE PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE ENTRE LE MARDI 29 JUILLET
2025 ET LE JEUDI 31 JUILLET 2025.**

- * 494X-CX-2340 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2025-2026

- * Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.